



Lancement de la démarche « **les entreprises s'engagent** »

en Pyrénées Atlantiques

28 mai 2019, SALIES DE BEARN

DOSSIER DE PRESSE

Contexte et objectifs de la démarche

Dans la continuité de l'évènement « **La France, une chance. Les entreprises s'engagent !** » du 17 juillet 2018 à l'Élysée, le Gouvernement souhaite mobiliser les forces vives qui permettront à chacun de trouver sa place dans la société, quelles que soient ses difficultés, ses orientations, ses origines ou le territoire sur lequel il vit. L'objectif du Gouvernement est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Cette ambition nécessite une implication de tous les acteurs : les acteurs économiques et sociaux des territoires, l'Etat, les élus de la République. Mais pour répondre à cet enjeu, **le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle.** L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en oeuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion dans l'emploi.

Le plan de mobilisation des entreprises comporte deux volets pilotés par le Ministère du Travail, en lien avec l'ensemble des ministères impliqués :

- un volet national dont l'objectif est de mobiliser une centaine de grandes entreprises (*cf liste en annexe*) au travers de leur soutien à des dispositifs qui font l'objet d'une attention particulière du Gouvernement (stages de 3ème, apprentissage et alternance, personnes placées sous-main de justice, etc.) et de leur engagement à développer l'emploi des personnes en situation de handicap, mais aussi d'autres actions innovantes qui pourraient être initiées par elles ;
- **un volet territorial déployé par des acteurs locaux sous l'impulsion des préfets** avec l'appui des acteurs du service public de l'emploi (la DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap Emploi, les missions locales, les structures d'insertion par l'activité économique). L'objectif est de démultiplier la démarche en l'adaptant au contexte de chaque territoire national dans la perspective de mobiliser 10 000 entreprises (PME, ETI, filiales des grandes entreprises).

Les caractéristiques socio-économiques du département des Pyrénées Atlantiques

7,4%

Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2018

8,5% au national (source Insee)

Part de la population vivant dans un quartier prioritaire de la ville

1,7% / 7,6% au national (source Insee RP 2013)

Part des NEET parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans

17,2% / 19,7% au national (source Insee RP 2015)
dont 30% sans diplôme / 35% national

Part des personnes de 25 à 64 ans bénéficiaires du RSA

4,6% / 6,2% au national (source Insee dec. 2017)

Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

12,5% / 8,7% au national (source Pôle emploi 2018)



ENQUÊTE BMO 2019

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

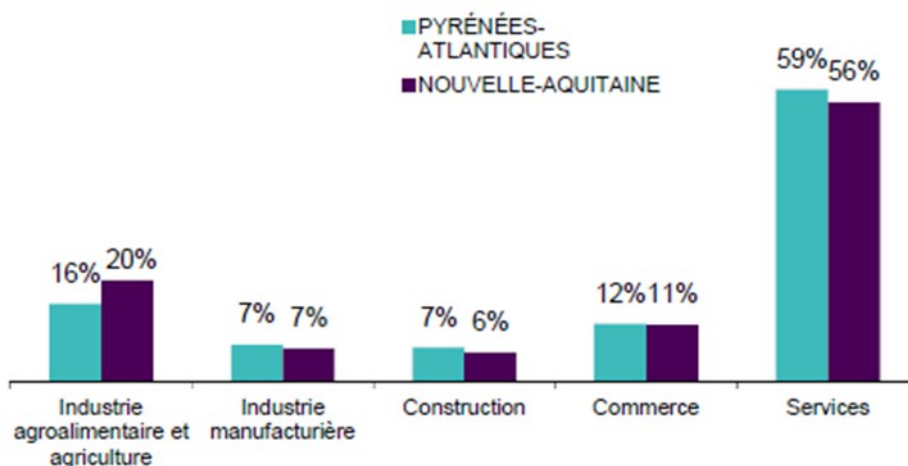


- D'après l'enquête des besoins en main d'œuvre (BMO) réalisée par Pôle Emploi, les employeurs du département prévoient 24 088 projets de recrutement sur le département en 2019
- 26,3% des établissements envisagent de recruter
- 47,4% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs



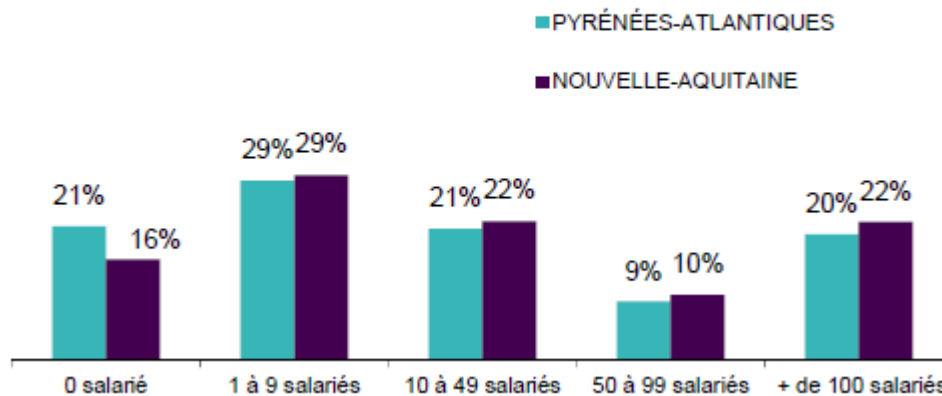
Les projets de recrutement

Par secteur d'activités



Les projets de recrutement

Par taille d'établissements



Les objectifs opérationnels du plan de mobilisation des entreprises pour l'inclusion

Le plan de mobilisation des entreprises repose sur quatre finalités, déclinées en thématiques d'action :

- développer la **découverte de l'entreprise** pour bien s'orienter et se former ;
- **mettre le pied à l'étrier et développer les passerelles vers l'emploi durable pour les plus vulnérables ;**
- **accompagner les personnes habitant dans les territoires les plus fragiles** (notamment Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), territoires enclavés) ;
- **faciliter l'accès aux produits et services de base pour les personnes plus démunies.**

Sa mise en oeuvre territoriale repose sur quatre principes :

- **un socle commun** : il est constitué d'un panel de thématiques guidant les actions des entreprises, des outils mis à la disposition de l'ensemble des acteurs et d'une charte commune ;

- **une liberté d'agir localement** : dans le cadre du socle précédent, les entreprises et l'ensemble des acteurs sont libres de définir les modalités d'organisation les plus efficaces ;
- **un État facilitateur** : une offre de services à destination des entreprises et un interlocuteur dédié pour l'entreprise, ayant une bonne connaissance de celle-ci, de son territoire, comme des outils de l'emploi afin d'assurer l'efficacité de l'accompagnement ;
- **un échange de bonnes pratiques** : il est réalisé dans le cadre de rencontres (ou par le biais de plateformes numériques en cours de conception).

Le plan se traduira par des engagements forts et des actions concrètes pour accompagner le développement des compétences, l'orientation et l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Proposition du cadre d'action : des entreprises engagées en faveur de l'inclusion au sein d'un club départemental

Le plan de mobilisation des entreprises repose sur un engagement réciproque entre l'Etat et les entreprises fédérées au sein d'un club à travers la signature d'une charte.

Le club est composé des entreprises du territoire engagées volontairement dans la démarche. Ce sont des TPE, PME, ETI et établissements de grandes entreprises implantées sur le territoire, reconnues pour leurs actions en faveur de l'inclusion dans l'emploi ou pour leur volonté de s'inscrire dans la démarche.

Le club sera porté par une ou un leader, dirigeant l'une des entreprises engagées, voire un binôme/trinôme selon sa taille.

Etant donnée la dynamique collective recherchée, le club aura sa propre identité mais pourra s'adosser à des clubs préexistants pouvant servir de base à la démarche « les entreprises s'engagent ».

Il sera animé par des chefs d'entreprise appuyés dans leur fonctionnement par les services de l'Etat et les opérateurs de l'insertion professionnelle pour favoriser la mise en réseau, la coopération et le partage sur les actions concourant à une croissance inclusive.

Le club choisit parmi ses membres une ou un leader. Le leader du club (ou le binôme/trinôme selon la taille du club) assure l'animation du collectif d'entreprises.

Il est appuyé dans sa mission par l'unité départementale de la Direccte en tant que de besoin pour favoriser la mise en réseau, la coopération et le partage sur les actions concourant à une croissance inclusive.

L'action collective au sein du club concourt à :

- créer le partage des problématiques des entreprises et la mutualisation des réponses notamment au travers de la mobilisation des acteurs et opérateurs ad hoc sur le territoire pour créer les alliances utiles ;
- organiser des interventions de type « présentation de dispositifs et parcours » par les acteurs du service public de l'emploi, les structures de l'inclusion par l'activité économique (IAE), les entreprises adaptées (EA), etc. ou sur des sujets thématiques répondant à leurs attentes (pour exemple : sensibilisation au recrutement dans la diversité) ;
- solliciter des entreprises non engagées dans le club, susciter l'envie de participer et d'adhérer à la dynamique ;
- favoriser le partage des retours d'expériences et réussites pour s'inspirer mutuellement.

En qualité de représentant de ce collectif, le leader pourra être sollicité au niveau régional pour favoriser le partage des bonnes pratiques mais également au niveau national pour partager les besoins des entreprises en termes de politiques publiques de l'emploi avec la Ministre du Travail et le Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

La charte est l'engagement du collectif d'entreprises, membres du club, à agir en faveur d'une croissance inclusive. Elle identifie les actions opérationnelles afférentes à tout ou partie des 11 thématiques constitutives du socle commun sur lesquelles le club s'engage en agrégeant les actions prévisionnelles des entreprises.

11 thématiques du socle commun guidant les actions des entreprises



Onze thématiques, non exclusives, et dont l'une d'elle est transversale (l'emploi des personnes handicapées), sont proposées aux entreprises afin de les orienter vers des actions faisant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement :

- Stages de 3ème pour les jeunes, notamment des quartiers prioritaires de la ville ;
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance,
- Réalisation de parrainages, dispositif existant à renforcer;
- Accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (Ecole de la 2eme Chance, Garantie jeune etc.) ;
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'insertion de l'activité économique (mises en situation professionnelle, formations, recrutements) ;
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés ;
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope, etc.) ;
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice ;
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion » ;
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politique d'achats responsables, sous-traitance dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, etc.) ;
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (surplus alimentaires, circuits courts et recyclage, énergie, eau, etc.)

[Lancement de la démarche le 28 mai 2019 à Salies de Béarn sous la présidence de Monsieur le Préfet de département](#)

Le lancement de la démarche « les entreprises s'engagent » dans les Pyrénées Atlantiques est officialisé le 28 mai 2019 par l'invitation des chefs d'entreprises du territoire, de leurs représentants et de l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle.

La manifestation a pour objet de présenter l'ambition d'une mobilisation départementale en faveur de l'inclusion des publics éloignés de l'emploi et de

susciter la constitution d'un club dédié d'entreprises volontaires pour s'inscrire dans une dynamique collective.

A cette occasion des dirigeants d'entreprises du territoire déjà engagés en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, la reconversion de demandeurs d'emploi ou l'accueil de publics fragilisés sur le marché du travail viendront témoigner de leurs expériences.

Les témoins prévus à la manifestation sont :

- M. Jean-Marc ABBADIE - DRH, société EPTA France, à Hendaye
- M. Bernard BEYT - Président, société GOYTY, à Bayonne
- M. Philippe JEAN-BAPTISTE- Président, MAP SA, à Serres-Castets
- M. Yves LAMAISON - Directeur, Groupe GFI, à Orthez